

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 25 MARS 2016

Convocation du 11 mars 2016

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absent excusé : Laurent GESTRAUD

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 22 février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU TRESORIER

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le trésorier, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution des budgets annexes (assainissement) de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Avis favorable: 14

- **Budget principal exercice 2015**

FONCTIONNEMENT				
Sens	Budget cumulé	Réalisations	Budget cumulé-Reste engagé- Réalisations	
DEPENSES	611 287,00 €	507 072,23 €	507 072,23 €	
RECETTES	611 287,00 €	551 941,46 €	59 345,54 €	
EXCEDENT		44 869,23 €		
DEFICIT			44 869,23 €	

INVESTISSEMENT				
Sens	Budget cumulé	Réalisations	Budget cumulé-Reste engagé- Réalisations	
DEPENSES	522 868,00 €	101 681,81 €	421 186,19 €	
RECETTES	522 868,00 €	59 211,97 €	463 656,03 €	
EXCEDENT			42 469,84 €	
DEFICIT		42 469,84 €		

- **Budget assainissement exercice 2015**

FONCTIONNEMENT				
Sens	Budget cumulé	Réalisations	Budget cumulé-Reste engagé- Réalisations	
DEPENSES	96 086,00 €	74 972,84 €	21 113,16 €	
RECETTES	96 086,00 €	75 391,79 €	20 694,21 €	
EXCEDENT		418,95 €		
DEFICIT			418,95 €	

INVESTISSEMENT				
Sens	Budget cumulé	Réalisations	Budget cumulé-Reste engagé- Réalisations	
DEPENSES	223 895,00 €	104 725,83 €	119 169,17 €	
RECETTES	223 895,20 €	83 392,17 €	140 503,03 €	
EXCEDENT			21 333,86 €	
DEFICIT		21 333,66 €		

3-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015: budget principal

Après avoir entendu M. Patrick PIVETEAU, adjoint chargé des finances, les membres du Conseil municipal examine le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	507 072,23 €	551 941,46 €	101 681,81 €	59 211,97 €
Résultat de l'exercice avant les reports antérieurs		44 869,23 €		59 211,97 €
Résultats antérieurs reportés		95 358,66 €		115 639,80 €
Résultats de clôture		140 227,89 €		73 169,96 €

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Marcel PRECIGOUT conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable pour le compte administratif 2015 du budget principal. Avis favorable: 13

4-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015: budget assainissement

Après avoir entendu M. Patrick PIVETEAU, adjoint chargé des finances, les membres du Conseil municipal examine le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	74 972,84 €	75 391,79 €	104 725,83 €	83 392,17 €
Résultat de l'exercice avant les reports antérieurs	418,95 €		21 333,66 €	
Résultats antérieurs reportés		470,54 €		130 182,88 €
Résultats de clôture		889,49 €		108 849,22 €

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Marcel PRECIGOUT conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable pour le compte administratif 2014 du budget assainissement. Avis favorable: 13

Monsieur le Maire revient en séance.

6-BUDGET PRINCIPAL: affectation résultat 2015

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le résultat de clôture net pour l'année 2015 du Budget principal est excédentaire de 140 227,89 €.

Décident d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit:

A) Résultat de l'exercice 2015	Excédent Déficit	44 869,23 €
B) Résultat antérieur reporté	Excédent Déficit	95 358,66 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)		140 227,89 €
D) Solde d'exécution d'investissement financement Besoin de financement Excédent de		
E) Décision d'affectation 1-Réservation en réserve 1068 (en investissement) 2-Report de fonctionnement		0,00 € 140 227,89 €

6-BUDGET PREVISIONNEL 2016

M. Patrick PIVETEAU, adjoint chargé des finances, présente et commente aux

membres du Conseil municipal les projets de B.P. 2016. Ces budgets primitifs ont été travaillés lors de la commission des finances qui s'est tenue le 14 mars 2016 et peuvent se résumer de la manière suivante:

- **Budget principal**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	687 557 €		505 571 €	505 571 €
RECETTES		687 557 €		
DONT RESTE A REALISER			37 472 €	6 000 €

Après avoir en délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le budget présenté: Avis favorable: 13 Abstention: 1

- **Budget assainissement**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	87 127 €		189 571 €	
RECETTES		87 127 €		189 571 €
DONT RESTE A REALISER	•			29 959 €

Après avoir en délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le budget présenté. Avis favorable: 14

2-PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil municipal que par un courrier daté du 3 mars 2016, le Centre de gestion nous communique le procès-verbal de sa séance du 3 mars 2016. Au cours de cette séance a été étudiée la prolongation de congé de longue maladie de M. André JOURDE, adjoint technique principal 2ème classe.

Le Comité médical a donné, nous citons: "un avis favorable à la prolongation du congé de longue maladie, transformé en congé de longue durée, à compter du 12 janvier 2016 pour 6 mois, soit jusqu'au 11 juillet 2016. Si l'agent souhaite être maintenu en congé de longue maladie, le Comité médical devra en être informé dès notification. Une mutation paraît souhaitable et à favoriser avec un accompagnement dans cette démarche."

3-DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES ET HABITATIONS

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil municipal que nous avons été contactés par un responsable clients de LA POSTE pour nous proposer une assistance en vue de la dénomination et la numérotation des voies, hameaux et habitations.

Cette prestation est payante:

- aide à la dénomination et numérotation des accès aux voies de la commune
3 190,46 € TTC,
- prestation communication 965,74 € TTC.

N.B: cette prestation n'incluent pas la fourniture, ni la pose des plaques de numéro.

Le coût élevé de cette prestation fait reculer les membres du Conseil municipal. Conscients que la dénomination et numérotation des accès aux voies de la commune est un enjeu d'intérêt général, la commission "Nom des rues" est réactivée afin de continuer à travailler sur ce dossier.

Cette commission comprend les membres suivants: Catherine POLMAN, Christine PERONNE, Raymond BENITO, Patrick PIVETEAU, Aurélia RIPOCHE et Marcel PRECIGOUT;

4-TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Le résultat de clôture net pour l'année 2015 du Budget principal est excédentaire de 140 227,89 €.

Le budget primitif 2016 a pu être, encore cette année, équilibré sans augmentation des taxes mais en limitant les investissements.

Après avoir en délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire de reconduire les taux de 2015 pour l'année 2016 soit :

Taxe d'habitation : 7,04% - Foncier bâti : 18,54% - Foncier non bâti : 62,10%.

Pour 13 – Abstention 1

5-DEVIS

- **Feu d'artifice:**

Après avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil Municipal souhaitent, comme les années passées, offrir le feu d'artifice tiré le soir du Bric à Brac.

Pour 9 – Abstentions 3 – Contre 2

Deux devis sont présentés par M. le Maire pour un budget de 1 500 € Artifices un jardin dans la nuit et Arts & Feux.

Après avis du président du Comité des Fêtes, la proposition d'Artifices Un Jardin Dans La Nuit (fournisseur depuis de longues années) de 1 500 € TTC est retenue.

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 22 AVRIL 2016 à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.